

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE



## LA PORTABILITE BIENTÔT EFFECTIVE AU TOGO

LOME, Togo, le 11 avril 2023

L'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) a lancé le 07/04/2023 à son siège, en présence des deux opérateurs mobiles Togo Cellulaire et Moov Africa Togo, le démarrage de la mise en œuvre technique de la portabilité des numéros mobiles au Togo.

Pour rappel, l'ARCEP a réalisé une étude de marché en octobre 2021 qui a montré que 95% des consommateurs sondés étaient favorables à la portabilité des numéros mobiles au Togo.

Suite à cette adhésion massive, la réglementation relative à la portabilité des numéros mobiles a été adoptée par décision n°137/ARCEP/DG/22 du 18 juillet 2022 et homologuée par le Ministre chargé des communications électroniques par arrêté n°008/MENTD/CAB du 12 août 2022.

La portabilité des numéros est définie par l'article 4 de la loi n°2012-018 sur les communications électroniques du 17 décembre 2012 modifiée comme « *la possibilité pour un usager, abonné à un fournisseur de services de communications électroniques, lorsqu'il change de fournisseur de conserver le même numéro géographique sans changer d'implantation géographique et, de conserver son numéro non géographique, fixe ou mobile lorsqu'il change de fournisseur tout en restant au Togo* ».

**Autrement dit, la portabilité offre la possibilité à un client insatisfait de pouvoir quitter son opérateur pour un autre opérateur tout en conservant son numéro. Les raisons d'insatisfaction peuvent être par exemple des tarifs élevés, des offres inadaptées, une mauvaise qualité de service ou de couverture, un service clientèle défaillant ou tout autre motif.**

Pour se faire, l'ARCEP a retenu la solution néerlandaise PortingXS (PXS) qui a déjà été déployée dans une vingtaine de pays dans le monde et notamment ceux de la sous-région comme le Ghana, le Benin, le Sénégal et le Nigéria.

Selon le chronogramme convenu avec les deux opérateurs mobiles, **la portabilité des numéros mobiles devrait être effective au Togo courant dernier trimestre 2023.**

Le communiqué de presse peut être téléchargé sur :  
<https://arcep.tg/wp-content/uploads/2023/04/CP20230407-Kickoff-portabilite.pdf>

